

L'appel à projet 2024 Défi-clé *Sciences du Passé*

Objectifs et prérequis des propositions

La Région Occitanie soutient des Défis-clés dans le but de structurer une recherche fondamentale de haut niveau en région, de développer l'attractivité internationale de ses sites de recherche et de parier sur des thématiques qui auront un impact sur la gestion et le développement de certaines filières et métiers d'avenir. C'est le cas pour le Défi-clé *Sciences du Passé*, dont la thématique générale et les objectifs sont exposés sur le site internet www.sciencesdupasse.univ-toulouse.fr. Ce Défi-clé regroupe 16 laboratoires de recherche de la région Occitanie relevant du domaine des sciences du passé et du patrimoine dans toutes ses disciplines et composantes, directes ou indirectes. L'établissement porteur du défi est l'Université de Toulouse (UT).

Quel que soit le type de projet soumis, les prérequis suivants sont communs :

- Proposer un projet de recherche interdisciplinaire associant au moins deux laboratoires partenaires du défi. Les projets intégrant des composantes des deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées seront appréciés.
- Intégrer au projet, en tant que composante essentielle, un volet de valorisation et diffusion de la recherche. Les projets s'appuyant sur des acteurs régionaux (musées, mondes associatifs, etc.) seront appréciés.

L'appel à projets de type 1 (défi lourd) :

Les défis lourds devront obligatoirement associer au moins deux laboratoires dans une perspective de recherche interdisciplinaire, se structurer autour d'une recherche post-doctorale, ou des CDD, et intégrer dès le départ un volet conséquent concernant la valorisation scientifique en direction du monde académique et du grand public.

Les contrats post-doctoraux devront intégrer une mobilité entre les labos des porteurs de projets.

La dotation financière de ces défis (fig. 1) peut également permettre les gratifications de master.

L'appel à projets de type 2 (défi léger) :

Les défis légers devront obligatoirement associer au moins deux laboratoires dans une perspective de recherche interdisciplinaire et intégrer dès le départ un volet conséquent concernant la valorisation scientifique en direction du monde académique et du grand public.

La dotation financière de ces défis (fig. 1) peut permettre les gratifications de master et/ou la rémunération de CDD.

L'appel à projets de type 3 (défi « jeunes ») :

Les défis « jeunes » sont proposés cette année pour encourager les jeunes chercheurs (jusqu'à trois ans après la soutenance de thèse) dans un premier projet de recherche. Ce dernier devra tendre au maximum vers les prérequis du Défi-clé (cf. supra). Il devra être accompagné par un chercheur en poste d'un des 16 laboratoires du Défi.

La dotation financière de ces défis (fig. 1) peut permettre la gratification d'un master et/ou la rémunération d'un CDD.

Propositions thématiques :

Le Défi-clé SdP s'inscrit dans plusieurs thèmes. Les projets soumis qui incluront une ou plusieurs des thématiques suivantes seront privilégiés (cette liste ne constitue pas pour autant une limite à l'évaluation de projets abordant des thématiques différentes) :

- Dynamiques du peuplement humain dans son environnement ;
- Matières premières : acquisition, circulation, transformation, conservation ;
- La mer et la montagne ;
- Le patrimoine bâti ;
- L'alimentation ;
- L'art, entre culture matérielle et expression symbolique ;
- Patrimoine archéologique et tourisme culturel ;
- Les nouvelles technologies au service de la médiation en archéologie ;
- Nouvelles méthodes d'étude, d'analyse et de conservation des vestiges et mobiliers.

Bénéficiaires éligibles :

Les projets pourront être déposés par un (ou plusieurs) personnel(s) statutaire(s) permanent(s) d'un des laboratoires du défi SdP en tant que porteur de projet (sauf projet « jeunes »), et pourront intégrer des laboratoires ou structures non-inscrits dans le défi. Les autres partenaires pourront être académiques ou privés, en région ou hors région. Seuls seront bénéficiaires du financement Défi-clé les partenaires académiques en région.

Critères d'éligibilité et d'évaluation :

Pour tout appel à projets, les orientations suivantes constitueront un plus dans leur évaluation :

- Intégration des jeunes chercheurs dans les projets ;
- Partenariats avec des structures territoriales de la valorisation du patrimoine (musée, communes, intercommunalités, DRAC, associations ...) et/ou d'autres structures de recherches en Occitanie ne figurant pas dans les 16 laboratoires du Défi-clé ;
- Promotions de nouvelles dynamiques de recherches et de valorisation encourageant la transversalité, l'horizontalité et la participation citoyenne ;
- Ouvertures à l'international ;
- Approches diachroniques.

L'évaluation des projets portera particulièrement sur les critères suivants :

- Grande concordance du projet avec les objectifs généraux du défi ;
- Cohérence et clarté scientifique et technique du projet ;
- Adéquation objectifs/moyens (budget détaillé, calendrier, cofinancement, ...).

Le comité de pilotage (CoPil), dont la constitution est accessible sur le site internet www.sciencesdupasse.univ-toulouse.fr, désignera les projets lauréats. Les membres du Copil peuvent présenter ou participer à des projets mais n'évalueront pas ces derniers.

Si à l'issue de cet appel, la totalité de l'enveloppe prévue n'est pas engagée, le budget restant sera reporté aux années suivantes.

Durée des projets

Les projets peuvent s’inscrire dans une durée ne dépassant pas la limite de la date de fin du Défi-clé, qui se termine le 31 décembre 2025.

Interaction avec les autres Défis-clés

Des interactions peuvent apparaître avec d’autres Défis-clés et devront être construites en concertation avec les porteurs de ces défis.

Quelques exemples de Défi-clés :

Vinid’Occ : Accompagner l’innovation variétale pour la viticulture et l’œnologie du futur en Occitanie

Robotique centrée sur l’humain

Circulades - Économie circulaire

OCTAAVE : Structurer la communauté scientifique d’Occitanie autour des transitions des systèmes agricoles et alimentaires vers l’agroécologie

O3T - Observation de la Terre et territoires en transition

Water Occitanie (Woc) : Les ré-usages de l’eau

RIVOC : Risques Infectieux et Vecteurs en Occitanie

Mode de soumission

Les propositions devront suivre la trame du formulaire joint en annexe, et être envoyées par email au format pdf à l’adresse : sciencedupasse@univ-toulouse.fr

Calendrier

- Date limite de soumissions des projets : **8 décembre 2023**
- Date de résultat : **mi-février 2024**

Critères d’éligibilité de financement

Les projets retenus seront financés pour un montant global maximum de **500 000€**. La répartition entre Défis lourds, légers et jeunes se fera uniquement en fonction de la qualité des projets soumis. Le montant effectivement attribué au projet sera apprécié par le CoPil. Les dotations pourront couvrir tous types de dépenses découlant des objectifs du projet, exceptés des équipements moyens à lourds et des consommables de type bureautique. Elles pourront aussi couvrir des prestations externes, des gratifications de stages ou des mois de CDD.

	Éléments du Défi-clé	Dotation
Appel à projet	Défi lourd	Entre 50 et 200 000 € (par projet)
	Défi léger	Jusqu’à 50 000 € (par projet)
	Défi « jeunes »	Jusqu’à 15 000 € (par projet)

Figure 1 : Ventilation budgétaire de l’AAP 2024 du Défi-clé « Sciences du Passé »

Modalités administratives et de gestion financière

Les fonds seront versés uniquement aux unités des porteurs/accompagnants de projet. Aucun frais de gestion ne sera prélevé sur les attributions financières, même en cas de reversement, à la demande de la Région Occitanie. Toutes les dépenses devront être engagées dans le respect des cadrages administratif et financier de l'UT et de la Région Occitanie. Les reversements donneront lieu à justification financière. Toute somme engagée en dehors de ces cadres pourra être réclamée à l'unité de recherche ayant engagé les fonds.

Les dépenses devront se faire dans le cadre temporel du calendrier convenu pour le projet. Tout changement devra recevoir l'agrément de la direction du Défi-clé SdP.

Engagement des bénéficiaires

A l'issue de la sélection finale, les bénéficiaires s'engagent à mentionner le Défi-clé SdP dans leurs communications et publications, et à présenter leurs résultats dans des événements organisés par la Région ou le Défi (utilisation des logos de la Région, de l'UT et SdP).

Les responsables scientifiques s'engagent à rendre un rapport de fin de contrat dans un format qui sera précisé ultérieurement ainsi que des rapports intermédiaires d'exécution en fonction des demandes de la Région et de la direction du Défi.

Pour toute question concernant cet appel à projet, envoyer un message à l'adresse : **sciencedupasse@univ-toulouse.fr**